

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 juin 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

---

*Prière*

---

### RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES  
QUESTIONS

**Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, à la suite du rappel au Règlement formulé vendredi, j'ai vérifié le hansard et j'ai vu que dans une réponse que j'ai donnée vendredi à mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, j'ai utilisé par inadvertance le mot «négative» alors que je voulais dire «positive». Cela concernait en fait une partie de ma réponse qui n'avait pas particulièrement trait à la question posée. Celle-ci me demandait de prendre note d'une affaire, ce que j'ai fait. Je voulais qu'on sache à quoi s'en tenir.

**M. le Président:** D'accord.

---

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

#### LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE CHÔMAGE

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold)** propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à prendre sans tarder des mesures pour diminuer le taux de chômage effroyablement élevé chez les jeunes Canadiens.

—Monsieur le Président, avant de commencer mes remarques, je sais qu'il n'est pas d'usage à la Chambre de signaler qui est présent et qui ne l'est pas, mais je suis particulièrement heureux que le ministre d'État responsable de la Jeunesse soit là aujourd'hui pour entendre les commentaires non seulement de ce côté-ci de la Chambre, mais de tous les côtés. Nous espérons que cela

l'aidera à résoudre le problème du chômage chez les jeunes.

Il est inutile d'insister sur l'importance des emplois pour les Canadiens, et je veux dire tous les Canadiens, y compris nos jeunes et nos étudiants. Après être descendu à 11,1 p. 100 en mars 1990, le taux de chômage saisonnier des jeunes a augmenté régulièrement à la suite de la récession de 1990-1991. Ce taux de chômage chez les jeunes a atteint 14,9 p. 100 en janvier dernier. C'est le taux mensuel le plus élevé enregistré depuis juillet 1986, à l'exception naturellement des derniers chiffres reçus qui montrent que le taux de chômage chez nos jeunes est maintenant bien supérieur à 16 p. 100. C'est absolument inacceptable dans un pays aussi riche et aussi prospère que le Canada est censé être.

Les conséquences de cette tendance sont double; premièrement l'emploi désaisonnalisé chez les jeunes a diminué de 138 000, soit 6 p. 100, entre mars 1990 et janvier 1991. Cela constitue 56,1 p. 100 de la diminution totale des emplois après désaisonnalisation depuis le début de cette période; deuxièmement, le chômage désaisonnalisé chez les jeunes a augmenté de 32 p. 100—soit 92 000 étudiants—au cours de cette période. Les conditions du marché du travail auraient été pires si on n'avait pas enregistré une diminution de 1,8 p. 100 de la main d'oeuvre fournie par les jeunes pendant cette période.

Nous devons sérieusement remettre en question l'engagement du gouvernement à assurer des emplois aux étudiants. L'année dernière, celui-ci a décidé de réduire de 35 p. 100 le financement du Programme Emploi d'été/Expérience de travail, appelé aussi Programme Défi. C'est un programme qui a fourni en 1985 37 345 emplois aux étudiants. S'il avait été poursuivi, il aurait pu fournir, à mon avis, plus de 50 000 emplois rien que cette année.

Après avoir déçu aussi cruellement leurs attentes, le gouvernement est allé plus loin encore et a décidé de fermer les centres d'emploi sur les campus. Les chiffres montrent que les étudiants avaient largement recours à ces centres. Par exemple, le centre d'emploi de l'université de Calgary, qui compte environ 20 000 étudiants, a reçu plus de 15 000 demandes. Il a réservé 656 salles sur le campus pour les employeurs qui ont mené 4 415